

AVANT-PROPOS.

Un petit mémoire, publié il y a cinq à six ans dans l'un des journaux du département de Maine-et-Loire (1), révéla des détails inédits sur les massacres de Doué. On sait comment des malheureux proscrits furent amenés d'Angers, enfermés dans les carrières, où ils périrent presque tous, décimés par la faim, par la maladie et plus encore par le fer du bourreau. Ces proscrits appartenaient aux plus nobles familles de la province; leur position de fortune, leurs opinions politiques et peut-être aussi leurs rapports avec les émigrés, les avaient rendus suspects; ils furent cruellement traités.

Voilà ce que l'auteur du mémoire a pris la peine de nous apprendre: mais ce que l'on ne

(1) *L'Union de l'Ouest.*

sait pas , c'est que les femmes et les filles de ces nobles victimes eurent un sort à peu près semblable. Ce sont les détails de leurs souffrances que je me propose de raconter.

Les faits consignés dans mon mémoire sont de la fin du dernier siècle , il est vrai , mais à cinquante ou soixante ans de distance , on peut se souvenir encore de bien des choses ; on trouve encore des témoins.

C'est à Montreuil-Bellay et non pas à Doué , que se passèrent les évènements. Dans l'espace de cinq ans , j'ai vécu au milieu des hommes les plus capables de me donner des renseignements positifs (1). Les témoignages me venant de plusieurs sources différentes , j'ai pu les comparer ensemble, discuter avec les témoins eux-mêmes, afin d'assurer mieux leur authenticité. A Montreuil je trouvai , encore existants , quelques-uns des anciens commissaires de la prison.

Entr'autres , il me fut donné d'avoir des rapports intimes avec un homme très-estimable , appartenant à l'une des principales familles

(1) Depuis l'an 1845 , jusqu'à l'an 1850.

de la ville, M. Estienvrin (1), qui demeura longtemps commissaire des prisonnières, et qui y resta le dernier. Une éducation en rapport avec sa fortune le mettait à même de me renseigner parfaitement.

Enfin, une noble dame de la famille de Terves, M^{me} de Laroche-St-André (2), fut pour moi d'un grand secours, lorsque j'entrepris de recueillir les faits.

Victime elle-même, sous la Terreur, avec les autres dames nobles de l'Anjou, elle avait traversé les mille dangers, où tant d'autres ont succombé. De cette grande armée de femmes dont je voulais raconter l'histoire, elle seule vivait encore.

Cette dame, emprisonnée à l'âge de dix-huit ans, avait tout vu, elle avait souffert comme les autres; elle voulut bien ouvrir une correspondance avec moi. Correspondance précieuse, dans laquelle elle raconte elle-même son martyre et celui des autres victimes disparues dans

(1) Son père fut assez longtemps maire de Montreuil.

(2) M^{me} de Laroche - St-André, née Caroline de Terves.

la tourmente , sans laisser aucune trace ni aucun indice de la route qu'elles avaient prise , ni des tortures qu'elles avaient endurées (1).

Peut-être on me saura gré d'avoir révélé des détails jusqu'ici absolument inconnus , détails qui allaient se perdre , à mesure que disparaissaient les seuls témoins capables de nous édifier.

M. Estienvrin et d'autres personnes m'ayant déjà révélé bien des choses , j'écrivis à M^{me} de Laroche-St-André , qui me fit l'honneur de me répondre la lettre suivante , en date du 2 décembre 1849.

« Nantes , rue Royale ,

» Je viens , Monsieur , de recevoir votre lettre du 27 novembre , relative au mémoire que vous faites , concernant les malheureuses prisonnières et victimes qui ont succombé dans le château de Montreuil-Bellay , où moi-même j'ai versé tant de larmes ! Malgré les longues années

(1) Ces lettres sont datées du château du Margat , Châteauneuf , ou bien de Nantes , 1849 et 1850.

qui se sont écoulées depuis cette fatale époque, j'ai conservé particulièrement le souvenir des angoisses, des peines, des souffrances d'une mère chérie et de sœurs que j'aimais (et que j'y ai perdues), pour pouvoir vous en donner une idée. Mais comme M. Estienvrin est là, près de vous, je craindrais de vous répéter ce qu'il a vu lui-même. Ce seraient des redites peu intéressantes pour vous.

» Je préfère donc, comme vous me le proposez, de répondre aux questions que vous me ferez, et, autant qu'il sera en mon pouvoir, je satisferai à vos demandes.

» Agréez, etc.

» CAROLINE DE LAROCHE-ST-ANDRÉ,
» née DE TERVES. »

Je ne citerai pas textuellement toutes les lettres de M^{me} Laroche-St-André, parce que les détails qu'elle me donne ont souvent besoin d'être complétés par d'autres renseignements. Bien que sa correspondance fasse le fond même de l'ouvrage, M^{lle} Caroline n'a pu tout voir; puis il se trouve souvent des circonstances que

sa modestie aurait pu taire et qui nous fussent échappées.

Je ne dois pas omettre, non plus, que les registres de l'état-civil de Montreuil-Bellay, m'ont aussi fourni des documents certains. Ces documents m'ont aidé puissamment pour constater les faits, pour reconnaître les noms des malheureuses victimes. Ces registres sont là comme des témoins incorruptibles et qui ne sauraient mentir.



LES
NOBLES PRISONNIÈRES

OU

Le Château de Montreuil.

CHAPITRE I^{er}.

Mesures préventives.

Vers le commencement de l'année 1793, au milieu des troubles civils de la province d'Anjou, on vit paraître un décret concernant les familles les plus opulentes et surtout les plus nobles des environs d'Angers. Ce décret les obligeait à quitter leurs châteaux et leurs maisons de campagne, pour se retirer dans la ville, où, disait-on, elles trouveraient plus de sécurité.

L'insurrection, grossissant tous les jours, avait pris des proportions formidables; à chaque instant les bandes se trouvaient aux prises avec les Républicains. Mais le véritable motif de

cette mesure était qu'on avait peur de voir les châteaux servir de refuge aux révoltés. Ceci ne donna pas d'inquiétude aux Angevins ; il n'y avait là rien de dangereux en apparence , presque tout le monde obéit.

Au mois de juillet suivant , deux représentants vinrent à Angers , pour s'opposer aux mouvements réactionnaires et chercher un moyen d'étouffer l'insurrection.

Une véritable armée se formait dans le Bocage , la République allait se trouver en face d'une résistance sérieuse : il fallait aviser.

La ville d'Angers , elle-même , comptait de nombreux suspects : ses prisons étaient pleines de gens plus ou moins compromis , qui , dans les circonstances actuelles , devenaient un embarras. D'un autre côté , les vivres manquaient , soit parce que les convois ne pouvaient arriver jusqu'à la ville , soit parce que les habitants des campagnes se montraient peu sympathiques à l'état actuel des choses.

J'ignore quel fut le résultat de l'enquête faite par les deux représentants , mais je sais qu'une sourde inquiétude continua de régner

dans les familles , sans que personne songeât à prendre aucune mesure pour se mettre en sûreté.

Le 4 novembre , au soir , arrive un ordre d'arrêter immédiatement tous les suspects enfermés dans la ville d'Angers. Aussitôt les patriotes se lèvent , toutes les milices sont réunies à la hâte : des mouvements de troupes ont lieu de toutes parts et bientôt les paisibles habitants s'aperçoivent que les rues sont cernées. Personne ne passe , personne ne peut plus sortir de sa maison.

Une commission, nommée à cet effet, procéda par rue , par numéro. Malheur alors à celui qui n'est pas reconnu patriote ; malheur à celui qui porte un nom aristocratique , ou qu'une dénonciation secrète a déjà fait connaître au District. La commission frappait à toutes les portes , enlevait à l'instant même les habitants : les hommes , les femmes , les enfants et jusqu'aux domestiques.

Beaucoup de rues devinrent ainsi désertes ; on n'y voyait plus circuler que quelques rares habitants. Les proscrits étaient en si grand

nombre , qu'on ne savait plus où les enfermer. Comme un troupeau de moutons , les soldats poussaient devant eux cette multitude , que l'on gardait à vue , sur les places , jusqu'à ce que le lieu de leur internement fût désigné.

Les couvents et les abbayes étaient vides , ils pouvaient servir de prison ; les proscrits y furent déposés. A St-Aubin , surtout , on réunit un fort grand nombre de personnes de tout sexe et de toutes conditions. Cette mesure violente n'était que le prélude d'autres mesures beaucoup plus rigoureuses encore , qui devaient avoir lieu dans la suite. Ces malheureux étaient des victimes vouées au sacrifice , il ne s'agissait plus que de trouver un moyen de les immoler.



CHAPITRE II.

Jugement.

Plusieurs semaines se passèrent avant qu'on eût le temps de mettre un peu d'ordre dans les prisons. A St-Aubin , c'était un pêle-mêle affreux. Bien que l'espace fût vaste , l'encombrement était tel , que l'on pouvait à peine circuler.

Un état de choses semblable ne pouvait longtemps subsister. On résolut de mettre à part toutes les femmes ; il s'en trouva quinze cents , qui furent conduites aux Cordeliers et enfermées dans la chapelle du couvent. Cette chapelle était trop petite pour contenir un pareil nombre de personnes.

Les prisonnières y furent encore plus mal qu'à St-Aubin. Afin de rendre la surveillance plus facile , on avait voulu les réunir toutes ensemble dans cet espace étroit ; mais elles étaient si serrées , que chacune avait à peine la

place nécessaire pour s'asseoir à terre et pour s'y coucher. De plus , la garde était sévère , on ne laissait pas même sortir pour satisfaire aux besoins les plus pressants. Avec de semblables mesures , il est facile de comprendre combien cette prison devint infecte ; à l'air déjà vicié par une si grande multitude , se mêlait une odeur épouvantable qui constituait un véritable danger.

Les prisonnières étaient là depuis quarante-huit heures , sans qu'aucune distribution de vivres eût été faite ; aux horreurs d'une pareille demeure , allait se joindre encore le tourment de la faim ! Il est vrai, toutes ces femmes étaient d'une résignation admirable. Un seul sentiment dominait , c'était l'inquiétude ; on ne songeait pas même à manger. Cependant des amis , des serviteurs fidèles , purent , à force d'argent , faire passer du pain dans la prison. Alors , celles qui obtenaient quelque chose , en distribuaient la plus grande partie autour d'elles , et le peu que chacune recevait devait suffire , en l'absence de toute autre ration.

Il faut observer , que toutes ces rigueurs

s'exerçaient sur des personnes inoffensives et sans aucune espèce de jugement. Pas une seule de ces captives n'avait l'ombre d'un crime ; elles s'imaginaient même qu'on ne pourrait trouver un prétexte pour les condamner.

La troisième nuit, à une heure avancée, un mouvement inaccoutumé se fait entendre aux abords de la prison. La garde prend les armes, la porte s'ouvre, les tambours battent aux champs ! Que signifient ces manœuvres ? Que va-t-il arriver ? C'est ce qu'on se demande, parmi les prisonnières ; toutes se lèvent avec une précipitation mêlée d'inquiétude. La porte était ouverte, des soldats entrent, tenant d'une main le sabre nu et de l'autre une torche allumée. Derrière eux, suivent trois citoyens, coiffés du bonnet rouge et auxquels les soldats, en passant, rendent les honneurs.

Ce sont des juges, ou en d'autres termes, une commission militaire nommée pour expédier plus vite les malheureux proscrits.

Les trois sans-culottes, à défaut de tribunal, montent sans-façon sur l'autel, qui subsistait encore. Ils s'asseyent à la place du tabernacle,

pour juger , delà , toute cette multitude qu'ils avaient devant eux.

Figurez-vous ces trois hommes dans cette attitude , éclairés seulement par quelques torches aux mains des soldats : et devant eux en face de l'autel, sous ces sombres voûtes, quinze cents malheureuses femmes , toutes debout , inquiètes et tremblantes , au milieu d'un silence effrayant. Le cœur serré , l'oreille attentive , chacune reliait jusqu'à son haleine, pour mieux entendre ce que vont dire ces hommes , deviner le sort qui les attend. Mais ils avaient un langage tout extraordinaire , des expressions nouvelles , eux seuls se comprenaient. Seulement , leurs plaisanteries indécentes , leurs mauvaises manières , trahissaient quelquefois le mystère et laissaient entrevoir des intentions sinistres ; il tardait de voir arriver ce jugement.

Les nouveaux juges , munis d'une liste dressée d'avance , appelèrent devant eux , dans le sanctuaire et successivement , chacune des prisonnières , les obligeant à décliner leur nom , leur qualité , leur âge , et les condamnant toutes , sans autre forme de procès. Deux per-

sonnes seulement échappèrent aux impitoyables juges : M^{me} de Chemellier et sa belle-sœur M^{me} de Buzolet. Ces dames furent réclamées par d'anciens serviteurs , qui trouvèrent le moyen de les soustraire à la mort. Toutes les autres durent se soumettre à la *juste* sentence ; ce tribunal jugeait sans appel.

Malgré la brièveté des interrogatoires , la séance fut longue ; le nombre des prétendues coupables était si grand ! Vers les onze heures du soir , les citoyens-juges ayant terminé leur séance , toutes les condamnées furent séparées en deux colonnes à peu près égales. Il fallait partir , chaque prisonnière prit son petit bagage sous le bras. La première colonne sortit entre deux haies de baïonnettes , et serrées de près. Quelle direction prit-elle ? Je l'ignore , mais elle disparut.

La seconde colonne , composée d'environ huit cents femmes , restait encore ; mais il lui fallut aussi se mettre en marche : nous marcherons avec elle et nous la suivrons jusqu'au bout.



CHAPITRE III.

Les derniers adieux.

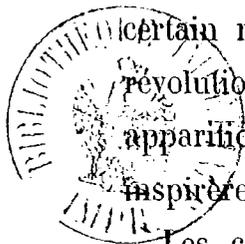
Pour faire sortir cette dernière colonne, les précautions redoublaient. En effet, à mesure que les prisonnières sortaient, il leur fallait se ranger sur plusieurs rangs, de manière à occuper le moins de terrain possible : c'était ce que, dans le langage militaire, on nomme une colonne serrée.

Une escorte plus que suffisante les enveloppait de toutes parts. Au signal donné, tout s'ébranle, on se met en marche à petit bruit ; les clairons et les tambours avaient été mis de côté. Ces pauvres femmes furent dirigées par des rues silencieuses qu'elles ne distinguaient guère dans l'obscurité de la nuit. Où les conduisait-on ? Personne n'avait pris la peine de le leur dire : c'était sans doute à la mort ! Quelques-unes priaient, d'autres versaient des larmes, toutes se recommandaient à Dieu.

Après dix minutes de marche, elles arrivèrent devant la cathédrale (St-Maurice) dont la porte était ouverte déjà. Dans l'intérieur de l'église, elles aperçoivent des torches, elles y entendent un tapage effrayant. Victimes vouées au sacrifice, elles entrèrent sans trop de crainte; c'était la maison de Dieu. Mais dans la nef on avait amassé de nombreux tas de paille: des hommes, à grands coups de hache, brisaient, comme des furieux, les confessionnaux, les bancs et les boiseries.

C'était quelque chose d'affreux! Evidemment, se disaient les condamnées, on nous a fait venir ici pour nous faire brûler vives: ces pailles vont servir pour allumer les flammes et les boiseries que l'on brise vont être le bûcher!

Plus d'une heure se passa dans ces terribles angoisses: il était minuit, lorsque par l'une des portes latérales de l'église, on vit entrer un certain nombre de personnes ayant la tenue révolutionnaire. C'étaient des femmes! Leur apparition subite et leurs allures suspectes inspirèrent aux prisonnières un certain effroi. Les citoyennes portaient dans leurs mains



de gros paquets de cordes, dont l'aspect n'avait rien de bien rassurant. Certains préparatifs eurent lieu d'abord, puis, au signal donné, elles se jetèrent sur les condamnées pour les attacher deux à deux par le bras.

Ensuite, une grande corde fut étendue de long et à cette corde les couples furent fixées de manière à ôter toute idée d'évasion.

Lorsque toutes ces malheureuses furent ainsi attachées, un sans-culotte saisit de ses deux mains l'extrémité de la corde en avant et tirant de toutes ses forces, comme s'il avait voulu traîner toute la colonne, il les dirigea vers la grande porte qui donne sur le parvis. Cette porte étant toujours ouverte, le défilé commença.

Mais en arrivant sur la place, que voient les prisonnières ! D'un côté les troupes rangées sous les armes, de l'autre la guillotine sur un chariot ; puis quatre pièces de canon chargées à mitraille, en face desquelles on les fait ranger : appareil terrible qui produisit sur l'esprit de ces pauvres captives une bien vive impression.

Pourquoi leur faire endurer ces tortures ? Pourquoi les traîner ainsi d'une station à une autre , avec l'image de la mort en présence : pourquoi ? On l'ignore. Mais les faits sont attestés par une dame qui se trouvait alors au nombre des prisonnières (1). Attachée à la même corde , elle assista aux diverses scènes de cet horrible drame , de cette longue agonie.

Bientôt les malheureuses condamnées furent rangées ; on allait partir , des soldats choisis pour l'escorte étaient commandés par un chef , auquel on donna des instructions (2). Le convoi fut ordonné comme il suit : à la tête s'avançaient la guillotine et les canons , accompagnés de la commission militaire ; puis suivaient les prisonnières , entre deux haies de baïonnettes ; le reste de l'escorte fermait la marche et enserrait les pauvres femmes dans un cercle de fer.

Il pouvait être une heure du matin. La nuit était toujours sombre et la température assez

(1) M^{me} de Laroche-St-André.

(2) L'une de ces instructions était de faire fusiller sur la route même celles qui ne pourraient ou qui ne voudraient pas marcher. (Caroline de Terves).

froide ; mais les condamnées y firent peu attention ; leur âme, surexcitée par de si terribles impressions , maintenait en elles une agitation fiévreuse qui les soutenait dans cet affreux moment. Le grand air leur fit même un peu de bien, au sortir d'une prison infecte. Ici , du moins , elles se trouvent plus à l'aise , elles respirent un air plus pur. Comme après un songe effrayant , l'on se trouve hors de soi-même : l'esprit fatigué se repose , le calme revient dans notre esprit , ainsi les prisonnières peu à peu se rassurent , voyant la manière dont se tournaient les choses : on ne les massacre pas , on les conduit dans la direction des Ponts-de-Cé.

Mais sur la route , on remarqua une chose capable de donner de l'inquiétude ; les citoyens de la commission militaire discutaient avec vivacité. Assis sur le même chariot qui portait la guillotine , ils proféraient des cris peu rassurants. Leurs blasphèmes , les rires sataniques qu'ils faisaient entendre parfois au milieu des ténèbres , avaient quelque chose de lugubre. La joie de ces démons était un mauvais présage , on devait s'attendre à quelque malheur.

Cependant on cheminait toujours , le convoi arriva bien vite aux Ponts-de-Cé. Là on fit une halte ; les commissaires entrèrent dans une taverne , et au milieu de leurs libations ils décidèrent qu'on jetterait toutes ces femmes à la Loire, pour s'en débarrasser ! C'était là l'objet de leurs discussions sur la route , et cette décision devenait un arrêt.

La colonne se remet donc en marche vers la grande Loire , jusqu'à l'endroit où les eaux sont plus profondes. Là on s'arrête encore , hélas ! peut-être pour la dernière fois ! Les commissaires qui avaient suivi vont et viennent dans les rangs des soldats ; ils vont aux officiers , des officiers au commandant lui-même ; ils veulent que l'on jette toutes ces femmes par-dessus le parapet du pont !... Mais les soldats refusent de se prêter à cette indigne manœuvre ; elle répugne à l'honneur français , à l'honneur militaire. C'était une lâcheté. Deux fois on fait passer sur le même pont les prisonnières , deux fois on les ramène , toujours en excitant les soldats ; mais ce fut inutile. Ni les officiers , ni le commandant lui-

même ne voulurent prendre sur eux la responsabilité d'une semblable exécution. Les commissaires n'osèrent pas se faire bourreaux eux-mêmes, peut-être qu'une certaine honte aussi les refint.

Enfin, de guerre lasse, on ramène le convoi hors de la ville, du côté de St-Aubin : alors les malheureuses condamnées furent toutes réunies dans un seul groupe devant la bouche des canons ! On voulait absolument en finir avec elles. C'était facile : deux ou trois décharges suffisaient pour cela. Mais les canons sont chargés, les artilleurs sont à leurs pièces, ils tiennent en main leurs mèches fumantes et ils refusent d'obéir (4) !...

Les commissaires voyant qu'on méprisait leurs ordres, se retirèrent furieux et proférant des menaces contre tout le monde. Mais l'armée était tout alors, et le soldat sous les armes devenait le citoyen le plus indépendant.

(1) M^{lle} Caroline de Terves était là présente, attachée à la même corde et devant les canons, comme elle l'atteste dans sa deuxième lettre du 10 décembre.

Toutes ces choses se passaient pendant que les habitants étaient ensevelis dans le sommeil. Les commissaires disparus, le commandant fit rentrer le convoi dans la ville, à l'entrée de laquelle se trouvait une église capable de contenir tout son monde et lui permettre d'attendre le lever du jour. Il était trois heures du matin.

Les portes de l'église St-Aubin furent ouvertes ; mais avant d'y faire entrer les prisonnières, les soldats les voyant fatiguées et toutes halelantes, à cause des marches et des contremarches qu'on leur avait fait subir, osèrent leur donner des marques d'intérêt. Ils prirent les baquets d'une auberge voisine et puisant dans la Loire, ils vinrent présenter à boire dans les rangs. Plusieurs en acceptèrent pour calmer une soif brûlante occasionnée par l'inquiétude et par l'agitation. C'était le premier adoucissement qu'elles trouvaient dans leur infortune, et elles le recevaient de ceux-là même qui devaient être leurs bourreaux.

Pauvres femmes, elles étaient bien tristes ! de sinistres pensées sans cesse occupaient leur

esprit. Que voulait-on faire d'elles ainsi attachées à une corde ? Où les conduisait-on ? C'était une question qu'elles ne pouvaient résoudre, et là tout près se trouvait la Loire, où on avait voulu les jeter.

L'heure avancée et le besoin de faire reposer les gens de l'escorte, firent qu'on ne prit pas la peine de délier les prisonnières ; elles entrèrent dans l'église, attachées comme elles l'étaient sur la route et au moment du départ. Ces liens rendaient leur position extrêmement pénible, tous leurs mouvements étaient gênés, soit pour s'asseoir, soit pour se coucher sur ces dalles froides et humides ; elles n'avaient pas même la botte de paille que l'on accorde au condamné.

J'ignore si ces malheureuses s'endormirent dans cette affreuse position, ce que je sais, c'est que leur conscience pure et tranquille ne devait pas les troubler. Dieu connaissait leur innocence et avec le sommeil, il dut verser dans leur âme cette énergie qui résiste aux plus horribles tortures et qui montre au monde la vertu triomphante, même dans la mort.

A peine le jour commençait à poindre, voilà

que le tambour bat , les soldats prennent les armes , il fallait partir .

Les prisonnières se lèvent toutes ensemble ; elles ont à peine le temps d'adresser à Dieu une courte prière ; la porte s'ouvre , on les fait défilier . A mesure qu'elles sortent dans la rue , la colonne se forme dans le même ordre que la veille , il n'y avait de moins que la commission militaire ; elle avait pris les devants , comme nous le verrons plus tard .

C'était au mois de décembre , par un temps humide et froid ; la colonne s'avancait assez lentement , les prisonnières avaient de la peine à se faire à cette marche embarrassée .

En passant sur la grande Loire , chacune mesura de l'œil la profondeur du fleuve en cet endroit choisi des commissaires quelques heures auparavant . Un sentiment d'effroi glaça tous les cœurs , il tardait à toutes de s'éloigner de ces lieux .

Pendant que le convoi traversait la ville des Ponts-de-Cé , les habitants , attirés par la nouveauté du fait , accouraient sur le passage , et ce fut là qu'on put reconnaître et compter ces mal-